TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

Pôle Savoirs et Animation des Territoires
Musée des Arts de la Table - Abbaye de Belleperche
Dossier suivi par Jean-Michel Garric
05 63 95 62 76
jeanmichel.garric@ledepartement82.fr

N° 2018 - 1586

ARRÊTÉ PORTANT ACCEPTATION DE DON

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 3221-10,

Vu la lettre d'intention de don de MM. Hervieux et Motard en date du 15 octobre 2018

ARRETE

Article 1

Le don consenti au Département de Tarn-et-Garonne par MM. Hervieux et Motard, 60 rue Saint-Romain, 76000 Rouen, constitué d'un trompe-l'œil en forme de tronçon de boudin en porcelaine formant boîte, pour affectation au musée des Arts de la Table sous condition de perpétuelle demeure, est accepté.

Le transfert de propriété sera effectif au jour de la signature du présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes administratifs départementaux, et ampliation sera notifiée aux donateurs.

Fait à Montauban, le 18 OCT. 2018

Le Président

Christian ASTRUC